

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 68 (1929)
Heft: 39

Artikel: Un document original
Autor: Mex, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-222786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN DOCUMENT ORIGINAL

LA sagesse des nations prétend qu'un arrangement « à l'amiable » vaut toujours mieux qu'un procès. C'est sans doute cette idée qui a présidé à l'élaboration de la déclaration, pour le moins curieuse, que j'ai trouvée incidenlement au village de X. et que je m'empresse de vous communiquer. Il s'agit d'une attestation libellée sur papier timbré et relative à une conciliation pour voies de fait qui est, vraisemblablement, unique en son genre.

Le détenteur du document m'a fait, en souriant, la relation suivante de l'histoire qui a provoqué la confection de cette fameuse pièce :

Jérémie, — c'est son nom, — ne souffre pas d'être traité de façon incongrue ou désobligeante, en quoi il a raison. Cependant, il se laisse parfois emporter par la vivacité de son caractère, en quoi il a tort.

Un soir de fête, comme il buvait tranquillement son verre au café « des Deux Siciles », il fut soudainement invectivé par le nommé Nicolas, réputé pour sa mauvaise langue. Jérémie réagit aussitôt en appliquant à son agresseur deux gifles retentissantes. Menace de plainte de Nicolas, intervention du commissaire qui emmène les adversaires dans la chambre attenante et s'efforce de les concilier. La prétention du lésé qui était d'abord de vingt francs, est finalement réduite à dix.

Le policier, satisfait du résultat, alla querrir une feuille de papier timbré et il rédigea la déclaration dont suit la teneur, qu'il fit signer à Nicolas et remit ensuite à Jérémie afin de la conserver :

Conciliation.

» en matière pénale et avant procès par devant » N. N., commissaire police à X., prêtant son » ministère bénévolé et désintéressé par amour » du bien public et en évitation de frais.

» Moi, soussigné, Nicolas, domicilié à X., déclare avoir reçu de Jérémie, au dit lieu, la somme de dix francs pour deux gifles.

» En cas que le soussigné l'insulte de nouveau, » il aura encore droit à deux gifles, en plus.

» Fait, à X, le... »

(Suivent les signatures).

A. Mex.

Le spectateur gênant. — Vous est-il jamais arrivé de vous trouver au théâtre à côté d'un spectateur qui, connaissant la partition de l'opérette d'un bout à l'autre, fredonne constamment les airs tandis que les chanteurs les chantent ?

C'est agaçant au suprême degré.

L'aventure arriva un jour au chroniqueur Delphin, qui était assis aux fauteuils de l'Opéra. Son voisin ne cessait de fredonner, et l'écrivain, n'y tenant plus, s'écria :

— Quel imbécile !

Le gêneur, s'arrêtant de fredonner, le prend de haut.

— Est-ce pour moi, monsieur, que vous dites cela ?

— Nullement, répond Delphin, en le regardant de son binocle insolent, c'est cet idiot de ténor qui m'empêche de vous entendre ! ...

TROP DE BRUIT !

LE Touring Club a déclaré la guerre au bruit, véritable fléau social qui partout et à toute heure du jour et de la nuit, empoisonne notre repos et menace notre santé. Le Touring Club a raison : nous vivons au milieu d'une perpétuelle cacophonie de trompes, klaxons, sirènes, cloches, échappements libres, pétarades de motocyclettes, hauts-parleurs, orchestres, jazz, phonos, pianos privés, sifflets de trains, tapage des machines à écrire, sans compter le chahut matinal des bidons de lait et des boîtes à ordures... Les villes sont devenues un enfer ; et le tourisme envahisseur fait qu'on ne trouve même plus le calme à la campagne, où toute la nuit les autos circulent, les chiens aboient, et les gens bavardent bruyamment sous vos fenêtres sans souci de votre sommeil...

Il faut bien reconnaître qu'à ce point de vue, l'humanité du vingtième siècle est égoïste et mal élevée. Son éducation est à faire. Il suffit de coucher une fois à l'hôtel pour constater le sans-gêne des voisins et le peu de cas qu'ils font de la tranquillité d'autrui...

Ainsi, le fameux *coup des chaussures...* Certains butors, à quelque heure qu'ils se couchent, ont la fiche manié de jeter lourdement leurs souliers sur le parquet, ce qui réveille violemment avec des palpitations le pauvre locataire du dessous...

Fort heureusement, l'homme n'a que deux pieds. Mais transposée chez les animaux voyez comme l'histoire se corse. D'ailleurs vous la connaissez certainement.

Un soir, le lièvre, harassé de fatigue, a loué une chambre à l'Auberge du Chamois pour y passer une bonne nuit bien tranquille. Il commence à s'endormir, lorsque soudain il entend le voisin de l'étage supérieur qui laisse choir ses souliers sans précaution...

Après quatre chutes bruyantes, le lièvre pense que c'est fini et qu'une fois déchaussé le quadrupède de là-haut va lui octroyer la paix. Pas du tout ! les ribouins continuent de pleuvoir à grand fracas... Il en compte huit, douze, vingt-cinq, ça dégringole toujours...

A ce moment, la soubrette-guenon passe dans le couloir. Le lièvre horripillé, ouvre sa porte et l'appelle :

— Ah ça ! lui dit-il vous entendez ce potin ? Quel est le sagouin qui loge au-dessus de moi ?

— C'est le mille-pattes, Monsieur le lièvre !

Ils savent ce que c'est. — Avez-vous « Les lettres d'amour d'un homme veuf » ? demanda-t-elle timidement à l'employé de la librairie.

— Non, mademoiselle, répond le commis.

— Ah ! et où croyez-vous que je pourrai trouver cela ?

— Nulle part, mademoiselle, car les hommes veufs n'écrivent plus de lettres d'amour.

L'emploi des possessifs. — Un veuf ayant plusieurs enfants, épousa en secondes noces une femme qui en avait également plusieurs.

Cette famille, déjà nombreuse, s'accrut encore en quelques années de plusieurs enfants.

Un jour, le père, entendant du bruit dans le jardin, sortit pour voir ce qui se passait.

Quand il revint, sa femme lui demanda avec inquiétude la cause du tumulte. Et le mari répondit par cette phrase bizarre, mais juste :

— Tes enfants et les miens se disputaient avec les nôtres.

VICTOR CHERBULIEZ

L'ACADEMIE FRANÇAISE, les écrivains, les journalistes et le monde des lettres, ont célébré, comme il convient, le centenaire de la naissance de Victor Cherbuliez, né à Genève en 1829 et mort à Cormeilles (France) en 1899.

Originaire de Novelles près Grandson où elle se trouve dès le début du seizième siècle, la famille Cherbuliez alla se fixer à Genève et donna à cette ville un grand nombre de personnalités de haut mérite.

A l'âge de quinze ans déjà, Victor Cherbuliez



lisait couramment les auteurs grecs et latin ; aussi son père et ses oncles le destinaient-ils au professorat. Il étudia à Berlin, s'éprit de Goethe, puis fit un voyage en Orient d'où il rapporta

un petit ouvrage intitulé « Un cheval de Phidias » dont le succès lui ouvrit les portes de la « Revue des Deux-Mondes ».

Les nécessités de sa carrière littéraire obligèrent ce Vaudois de vieille souche à quitter Genève, sa terre natale, pour se fixer définitivement à Paris. Comment, de l'enseignement auquel il était destiné, il passa au roman ; de l'Académie de Genève, où il devait tout ou tard obtenir une chaire de professeur, il parvint à l'Académie française, c'est ce que nous apprendrait, sans doute, l'histoire de sa vie, si elle était écrite.

Antay obtenu la naturalisation française vers 1880, il fit une carrière particulièrement brillante — carrière qu'il parcourut seul, à l'écart de tout groupement littéraire. Son premier roman « Le conte Kostia » est universellement connu. Il fut suivi de beaucoup d'autres dont il est superflu de donner, ici, la nomenclature. Tous sont écrits dans ce style souple, fin et délié, qui était un des traits distinctifs de Cherbuliez. En un décor romantique, il possédait l'art de tailler ses figures à l'emporte-pièce et les fixait ainsi violemment dans la mémoire de ses lecteurs.

Vers la fin de sa vie, après des pertes douloureuses — celles de sa femme et de son fils — il se retira à Cormeilles chez son gendre et sa fille. C'est là qu'il passa ses derniers jours à cultiver des roses et à jouer avec ses petits-enfants.

J. des S.

Nous donnons, ci-dessous, une page de Victor Cherbuliez, tirée de son roman *Une Gageure*.

Madame Vionnaz.

Madame Vionnaz était une grande femme sèche, anguleuse, pincée et superbe, dont la figure allongée et morose faisait penser à ces vieilles jumens qui jamais ne se dérident, même en mangeant l'avoine ou en respirant une odeur de lièvre fraîche. Madame Vionnaz n'aurait jamais pardonné à quelqu'un, par miracle, l'aurait fait rire ; on se tenait pour averti, on n'essayait pas. Ayant hérité de son père, ancien président de cour, l'habitude de rendre des arrêts définitifs et exécutoires, elle avait le parler sentencieux, et les moindres mots qui tombaient de ses lèvres minces avaient du poids. Elle ne voyait dans le monde que des intérêts et des convenances. Quand elle avait dit : « Cela n'est pas convenable », il fallait s'abstenir et se taire. Le despotisme de sa vertu rigide s'étendait aux plus petits détails. Il n'y avait, pour elle, point de petites choses, aucune action indifférente ; avant de faire quoi que ce soit, il fallait y penser longtemps, et quiconque ne pensait pas comme elle pensait mal.

Sur ce naturel décisif et dogmatique était venue se greffer une dévotion étroite, épineuse. Fort occupée de bonnes œuvres, elle avait fondé une association charitable, dont elle était la présidente à vie. Elle faisait beaucoup de bien, ne plaignait ni son temps ni son argent, ni ses peines ; mais il ne se mêlait à son infatigable activité aucun entraînement du cœur. Ses bonnes œuvres lui fournissaient l'occasion de satisfaire ses deux passions dominantes, l'amour du règlement et le goût de morgnager son prochain. Elle y trouvait aussi une garantie pour son avenir. Elle avait entendu un jour prêcher un révérend père capucin qui affirmait que les honneurs du paradis sont faits aux bienfaiteurs par les pauvres qu'il ont secourus, et qui se mettent en quatre pour leur rendre la maison agréable : « Croyez-vous, s'était-il écrit, que vos héritiers en feront autant ? »

Si elle n'avait pas oublié le discours du capucin, elle oubliait encore moins qu'après la chute de l'empire, son père avait dû se mettre de lui-même à la retraite. Elle détestait les révoltes comme des fléaux diaboliques et pensait que la religion seule pourrait les empêcher en ramenant un peu d'ordre dans le ménage social. Sa politique était étrange. Elle jugeait que le seul moyen de tout sauver était de rétablir des corporations qui seraient des confréries : il y aurait des frères gouvernants, des frères enseignants, des frères